

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 11 avril 2017 à 20h30

Salle du conseil - Mairie de Pontigny

Présents : Emmanuel MAUFROY – Nathalie ZANOTTO – Martine FROMONOT – Thomas ESTEVE – Alain GARNIER – Bernard CHARDON – Cédric CHERRIER – Romuald SEBIRE-MUTRA – Raphaël PAPA – Marc SAPOLIN.

Absents excusés : Sylviane LIABEUF (pouvoir à Emmanuel M.) – Ludovic DECUYPER (pouvoir à Raphaël P.)

Secrétaire de séance : Marc SAPOLIN

- Validation à l'unanimité du compte-rendu du précédent conseil

Points divers :

- Thomas ESTEVE titularisé à l'unanimité au poste de commission des impôts – régime fiscal taxe professionnelle unique à la Communauté de Communes.
- Romuald SEBIRE-MUTRA élu à l'unanimité comme suppléant (un seul représentant par commune).
- Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur Dominique CHARLOT, président de la Communauté de Communes, demandant à chacune des communes de la CC de se prononcer sur l'adhésion à un regroupement de commandes pour un diagnostic sur l'eau par l'ATD (Agence Technique Départementale). Il apparaît d'une part que ce n'est pas la commune qui dispose réellement de cette compétence, mais le SIVU. D'autre part, ce dernier a lui-même déjà commandité ce diagnostic auprès un autre organisme.
Vote contre à l'unanimité.

Vote du budget 2017 (*se reporter aux documents fournis*) :

Approbation du budget 2016

1. Budget général fonctionnement et investissement :

Question de Cédric CHERRIER sur la ligne 211 concernant l'achat en 2015 d'un terrain nu pour un montant de 16 432,86 €. Est-ce en lien avec la station d'épuration ? Emmanuel M. va vérifier (à préciser).

Le réalisé 2016 (M14) présente un excédent de 11 046,16 € que Monsieur le Maire propose de reporter en fonctionnement 2017.

2. Assainissement :

Le réalisé 2016 présente un excédent total de financement de 164 145,57 € que Monsieur le Maire propose de reporter dans le budget investissement 2017.

L'excédent partie assainissement s'élève à 34 342,35 € que Monsieur le Maire propose de reporter sur le budget 2017.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil et Monsieur Thomas ESTEVE procède au vote de ces deux budgets.

Validation à l'unanimité pour le budget général fonctionnement et investissement.

Validation à l'unanimité pour le budget assainissement.

M. le Maire informe de son **souhait d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation**, ce qui implique la hausse du taux des autres taxes, foncière bâti et foncière non bâti. Il informe que la Communauté de Communes s'apprête également à proposer une hausse de ces taux.

Une partie du conseil argumente en faveur du contre. Si beaucoup de choses ont été faites pour le village en 2016, il faudra en conséquence prévoir de faire moins en 2017 plutôt que d'augmenter les impôts locaux alors que ceux-ci sont déjà suffisamment élevés et que la population voit son pouvoir d'achat de plus en plus réduit. De plus, la nouvelle taxation ne permettrait de percevoir que 14 374,63 €.

Vote contre à l'unanimité.

Maintien des taux de 2016 sur 2017.

Proposition du budget 2017

1. Fonctionnement :

Globalement, il faudra réduire les lignes concernant l'entretien réparation voirie, bâtiments et maintenance.

Le remplacement de Sandrine, secrétaire de mairie, est évalué à seulement 4000 € car il est traité par le Centre De Gestion. C'est un équivalent d'intérim.

M. le Maire confirme qu'à partir de 2018 le budget du CCAS devra être intégré totalement au budget de la commune.

Les marchands ambulants devront désormais s'acquitter d'un montant de 10 € par jour d'installation, payables à l'avance, et non plus de la somme de 160 € par an comme c'était le cas précédemment.

Les droits de stationnement des camping-cars sont estimés à 7964 €.

La dotation de l'Etat est estimée à la baisse pour 2017, soit 140 700 €, contre 144 152,77 en 2016.

Budget fonctionnement 2017 = 638 524 € - réalisé 2016 = 629 429,09 €

Validation à l'unanimité.

2 . Subventions aux associations :

La consigne donnée aux associations était de fournir leur bilan 2016, sinon aucune subvention ne leur serait attribuée.

Pas de subvention cette année pour Pontigny en Lumière puisque les projets de spectacle sont prévus une fois tous les deux ans. L'année suivante, une subvention sera attribuée en conséquence.

A noter que les Orgues de Pontigny ont obtenu des subventions très conséquentes pour la restauration de l'orgue de l'Abbaye de la part des institutions.

Pour le reste, voir tableau fourni.

Vote : 1 abstention – 11 voix pour (dont 2 pouvoirs).

2. Investissement 2017 (voir documents)

Dépenses d'investissement :

1 116 500 € prévus auxquels on ajoute un reste à réaliser d'un montant de 123 000 €, soit la somme totale de **1 239 500 €**.

Recettes d'investissement :

1 039 500 € proposés auxquels on ajoute le reste à réaliser de 200 000 €, soit la somme totale de **1 239 500 €**.

Vote : 1 abstention – 11 voix pour (dont 2 pouvoirs).

3. Assainissement (voir documents)

92 415 € projetés sur le budget 2017, contre 81 271 € budgétisés en 2016, auxquels il faut ajouter l'excédent 2016 d'un montant de 34 342 € (Cf. point 2 dans « Approbation du budget 2016 »), soit **126 757 €**

Vote : 1 abstention – 11 voix pour (dont 2 pouvoirs).

Questions diverses :

- Information par Monsieur le Maire d'une note reçue du Préfet sur les produits phytosanitaires. Certains sont interdits. Leur utilisation implique des amendes possibles, voire de la prison. Document disponible en mairie.
- Monsieur le Maire annonce la venue prochaine des allemands dans le cadre du jumelage. Normalement, le nombre de personnes à accueillir est au nombre de 11. Les familles volontaires pour accueillir ces personnes doivent se faire connaître rapidement.
- Point sur les permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les présidentielles et les législatives.

- Marc SAPOLIN ressolicite la municipalité face à ses engagements concernant les travaux qui devaient avoir lieu chez Monsieur FONCK Didier et qui n'ont pas été réalisés alors que plusieurs rendez-vous avaient eu lieu sur le sujet et que des entreprises avaient été convoquées sur place, que des dates avaient été fixées et qu'aujourd'hui cela semble être tombé dans les oubliettes. Cela fait deux ans déjà que le dossier est en cours. Il rappelle que Monsieur FONCK a cédé gracieusement une parcelle de terrain lui appartenant pour permettre l'accès à la station d'épuration en échange de ces travaux. Des crédits étaient prévus sur le sujet. Il est inadmissible que les travaux ne soient pas encore réalisés. Cela montre un réel manque de respect de la part de la municipalité à l'égard des personnes âgées et vulnérables.

Interventions du public :

- Une dame intervient au sujet de la dernière facture d'eau reçue par les Pontignaciens. Il apparaît un coût de 1,87 € le mètre cube d'eau au lieu de 1,77 €. Cette augmentation avait bien été annoncée et validée par délibération lors du conseil municipal du 21 février 2017, mais à partir seulement, de la facture suivante et non de celle-ci. Nathalie ZANOTTO propose que les Pontignaciens se reportent à cette délibération municipale pour le règlement de leur facture émise par le SIVU, dont les montants sont forcément erronés.
- Monsieur Christian PETAS remercie le conseil pour le vote de la subvention. Mais cette somme ne permettra pas l'achat de l'extincteur pour la friteuse qui était prévu en 2017.
- Monsieur François-Xavier PETAS intervient, en tenue de pompier, pour exprimer son désarroi face à sa nomination de sergent officialisée par un arrêté de 2015, et toujours pas régularisée car aucun élu ne lui a remis lors d'une cérémonie l'insigne correspondant. Il ne peut donc pas se présenter en tant que sergent, alors que d'autres ont été officialisés avant lui alors qu'ils ont obtenu le grade après. Monsieur le Maire confirme qu'il sera bien officiellement sergent à la prochaine Sainte Barbe en décembre 2017.
- Une subvention de 379 000 € est promise par la DRAC pour la remise en état de l'orgue de l'Abbaye de Pontigny. Beau travail de l'association des orgues.

Fin de la séance : 23h30.